

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 23 juin 2022

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports: 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61.

La séance est ouverte à 18h03 et levée à 23h15

Étaient présents : Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY (à partir du rapport n°12), Mme Anne BENEDETTO (à partir du rapport n°12), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER (jusqu'au rapport n°41 inclus), Mme Aline CHASSAGNE, M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET (à partir du rapport n°12), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'au rapport n°33 inclus), M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (jusqu'au rapport n°43 inclus), Mme Juliette SORLIN (à partir du rapport n°12), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, Beure : M. Philippe CHANEY Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : M. Eloi JARAMAGO Busy : M. Philippe SIMONIN Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalèze : M. René BLAISON Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : M. Olivier LEGAIN Champoux : M. Romain VIENET Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : Mme Valérie DRUGE Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Franck BERNARD Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER Dannemarie-sur-Crête : Mme Martine LEOTARD Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : M. Emile BOURGEOIS Geneuille : M. Patrick OUDOT La Vèze : M. Jean-Pierre JANNIN Larnod : M. Hugues TRUDET (à partir du rapport n°10 et jusqu'au rapport n°36 inclus) Les Auxons : M. Anthony NAPPEZ Mamirolle : M. Daniel HUOT Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ (jusqu'au rapport n°36 inclus) Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : M. Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : M. Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : Mme Emmanuelle BAVEREL Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Jacques ADRIANSEN Saint-Vit : Mme Anne BIHR, M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Benoit VUILLEMIN Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Ludovic BARBAROSSA Thise : M. Pascal DERIOT Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir du rapport n°18) Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : M. Franck RACLOT Vorges-les-Pins : Mme Maryse VIPREY

Étaient absents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Besançon : Mme Frédérique BAEHR, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Sadia GHARET, M. Jean-Hugues ROUX, M. André TERZO, Mme Claude VARET Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Gennes : M. Jean SIMONDON Grandfontaine : M. Henri BERMOND La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE Merrey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Montferrand-le-Château : Mme Lucie BERNARD Novillars : M. Bernard LOUIS Rancenay : Mme Nadine DUSSAUCY Vaire : Mme Valérie MAILLARD Villars Saint-Georges : M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Olivier LEGAIN

Procurations de vote : M. Thomas JAVAUX à M. Romain VIENET, Mme Frédérique BAEHR à Mme Julie CHETTOUH, M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'au rapport n°11 inclus), Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM (jusqu'au rapport n°11 inclus), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, Mme Sadia GHARET à Mme Aline CHASSAGNE, M. Damien HUGUET à M. Anthony POULIN (jusqu'au rapport n°11 inclus), Mme Myriam LEMERCIER à Mme Marie LAMBERT (à partir du rapport n°34), Mme Karima ROCHDI à Agnès MARTIN (à partir du rapport n°44), M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN, Mme Juliette SORLIN à Mme Marie ZEHAF (jusqu'au rapport n°11 inclus), M. André TERZO à M. Christophe LIME, Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT, M. Alain BLESSEMAILLE à M. Jacques KRIEGER, Mme Catherine BOTTERON à M. Anthony NAPPEZ, M. Jean SIMONDON à M. Vincent FIETIER, M. Henri BERMOND à M. Emile BOURGEOIS, M. Roger BOROWIK à M. Benoit VUILLEMIN, M. Cédric LINDECKER à M. Daniel HUOT, M. Patrick CORNE à M. Fabrice TAILLARD, M. Bernard LOUIS à M. René BLAISON, Mme Nadine DUSSAUCY à Mme Marie-Jeanne BERNABEU, Mme Valérie MAILLARD à M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Jean-Marc JOUFFROY à Mme Anne BIHR (jusqu'au rapport n°17 inclus), M. Damien LEGAIN à M. Pascal ROUTHIER

Délibération n°2022/006146

Rapport n°14 - Rapport sur la situation de Grand Besançon Métropole en matière de développement durable en 2021

Rapport sur la situation de Grand Besançon Métropole en matière de développement durable en 2021

Rapporteur : Mme Lorine GAGLIOLO, Vice-Présidente

Inscription budgétaire

Sans incidence budgétaire

Résumé :

L'article L. 2311-1-1 du Code général des collectivités territoriales impose aux établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants la présentation, préalablement aux débats sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation en matière de développement durable. Le présent rapport concerne le rapport de développement durable 2021 de Grand Besançon Métropole.

L'article L. 2311-1-1 du Code général des collectivités territoriales impose aux établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants la présentation, préalablement aux débats sur le projet de budget, d'un « rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de l'EPCI, les politiques menées sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation et à contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable inscrits au programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté le 25 septembre 2015 par l'Assemblée générale des Nations unies ».

Le rapport de développement durable (RDD) de Grand Besançon Métropole présenté ici porte sur l'année 2021. Les thématiques suivantes y sont abordées et correspondent aux cinq finalités du développement durable définies par le Code de l'environnement :

- la lutte contre le changement climatique,
- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations,
- l'épanouissement de tous les êtres humains,
- la transition vers une économie circulaire.

Le RDD est présenté au regard des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'Organisation des Nations Unies (ONU). En 2021, Grand Besançon Métropole, à travers ses 33 objectifs locaux de développement durable, s'inscrit dans tous les ODD de l'ONU hormis celui relatif aux mers et océans, et dans 45 des 169 sous-ODD (dont un certain nombre concerne uniquement les pays en développement) :

ODD 1 : pas de pauvreté	cible 1.3	Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient
	cible 1.4	Donner un accès aux mêmes droits aux ressources économiques et un accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété
ODD 2 : faim "zéro"	cible 2.1	Éliminer la faim, accès de tous à une nourriture saine, nutritive et suffisante
	cible 2.4	Assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols
ODD 3 : bonne santé et bien-être	cible 3.4	Réduire d'un tiers les maladies non transmissibles (cancer, diabète...) et les addictions ; promouvoir la santé mentale et le bien-être
	cible 3.9	Réduire le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et la pollution et la contamination de l'air, de l'eau et du sol
ODD 4 : éducation de qualité	cible 4.4	D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat
	cible 4.5	Éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle
	cible 4.7	Faire acquérir des connaissances et des compétences aux élèves pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables (...) et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable
ODD 5 : Egalité entre les sexes	cible 5.1	Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles
ODD 6 : eau propre et assainissement	cible 6.3	Améliorer la qualité de l'eau (pollution, déchets, produits chimiques...) et diminuer de moitié la proportion d'eaux usées non traitées
	cible 6.4	Augmenter l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et réduire le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau
	cible 6.6	Protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs

ODD 7 : énergie propre et d'un coût abordable	cible 7.1	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable
	cible 7.2	Augmenter la part des ENR dans le bouquet énergétique mondial
	cible 7.3	Multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique
ODD 8 : travail décent et croissance économique	cible 8.4	Améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales dans les modes de consommation et de production
	cible 8.5	Parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et tous les hommes un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale
	cible 8.6	Réduire la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation
	cible 8.9	Élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux
ODD 9 : industrie, innovation et infrastructure	cible 9.1	Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain
	cible 9.4	Moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies propres et respectueuses de l'environnement
ODD 10 : inégalités réduites	cible 10.2	Autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leurs religions ou de leur statut économique ou autre
	cible 10.3	Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires
ODD 11 : villes et communautés durables	cible 11.1	Assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable et assainir les quartiers de taudis
	cible 11.2	Assurer l'accès à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable
	cible 11.3	Renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables
	cible 11.4	Redoubler d'effort pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial
	cible 11.6	Réduire l'impact négatif des villes par habitant y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion des déchets
	cible 11.7	D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs
	cible 11.a	Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale

ODD 12 : consommation et production responsables	cible 12.2	Parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles
	cible 12.4	Instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie et réduire leur déversement dans l'air, l'eau et les sols
	cible 12.5	Réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation
	cible 12.7	Promouvoir des marchés publics responsables
	cible 12.8	Avoir les informations et la connaissance nécessaire au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature
ODD 13 : mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	cible 13.2	Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales
	cible 13.3	Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation au changement climatique, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide
ODD 15 : vie terrestre	cible 15.1	Garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes
	cible 15.5	Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité, protéger les espèces menacées et prévenir l'extinction
	cible 15.8	Prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires
	cible 15.9	Intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté
ODD 16 : paix, justice et institutions efficaces	cible 16.6	Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux
	cible 16.7	Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions
ODD 17 : partenariat pour la réalisation des objectifs	cible 17.17	Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats publics privés et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière

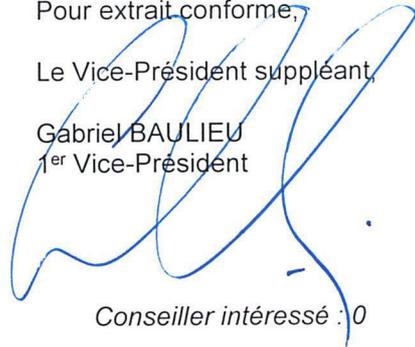
L'une des actions présentées dans le rapport de développement durable de Grand Besançon Métropole est le Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER), adopté par GBM et la Ville de Besançon en 2021. Un bilan de ce dispositif figure en annexe du RDD.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend acte du rapport de développement durable 2021 de Grand Besançon Métropole.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 121

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

RAPPORT ANNUEL

**DÉVELOPPEMENT
DURABLE
2021**

SOMMAIRE

Introduction

Objectifs de développement durable (ODD) et cibles mobilisés par Grand Besançon Métropole

CHANGEMENT CLIMATIQUE

- 1.1. Adapter la stratégie de Grand Besançon Métropole face au changement climatique
- 1.2. Déployer des mesures d'adaptation au changement climatique
- 1.3. Agir ensemble pour le climat
- 1.4. Améliorer durablement les performances énergétiques de GBM et accompagner les communes
- 1.5. Promouvoir un habitat énergétiquement performant
- 1.6. Mobiliser les habitants dans la réduction de leur consommation énergétique
- 1.7. Mobiliser les acteurs du territoire
- 1.8. Développer les énergies renouvelables
- 1.9. Réduire l'utilisation de voitures individuelles
- 1.10. Engager le personnel du Grand Besançon à être exemplaire dans ses déplacements
- 1.11. Améliorer la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public
- 1.12. Améliorer la qualité de l'air extérieur

BIODIVERSITÉ, MILIEUX NATURELS ET RESSOURCES

- 2.1. Préserver les espaces naturels et la biodiversité
- 2.2. Lutter contre les espèces exotiques envahissantes et les espèces non désirables
- 2.3. Protéger la ressource en eau
- 2.4. Développer des politiques et programmes d'aménagement du territoire intégrant le développement durable

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ

- 3.1. Faciliter l'insertion et l'emploi
- 3.2. Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes
- 3.3. Engager Grand Besançon Métropole à être exemplaire dans la diversité
- 3.4. Assurer l'accès au logement et la mixité sociale
- 3.5. Contribuer au développement des quartiers politiques de la ville
- 3.6. Favoriser la solidarité territoriale

ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS

- 4.1. Favoriser l'accès de tous à un enseignement artistique
- 4.2. Rendre accessible la culture au public éloigné
- 4.3. Développer la pratique sportive
- 4.4. Favoriser le développement d'un tourisme durable

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES, ECONOMIE CIRCULAIRE

- 5.1. Pour une agriculture durable de proximité et la consommation de produits locaux
- 5.2. Mobiliser le grand public aux enjeux du développement durable
- 5.3. Promouvoir des achats publics socialement et écologiquement responsables
- 5.4. Inciter à la réduction des déchets
- 5.5. Favoriser le tri des déchets
- 5.6. Valoriser la matière organique issue des déchets
- 5.7. Sensibiliser les entreprises au réemploi

Annexe : bilan 2021 du Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER)

Rédaction : Service Environnement GBM, Service Achats pour le SPASER

Photographies : Eric CHATELAIN, Jean-Charles SEXE

INTRODUCTION

La notion de développement durable est définie en 1992 lors de la Conférence des Nations Unies à Rio comme un développement économique qui répond aux besoins du présent sans compromettre les capacités des générations futures à répondre aux leurs, en préservant l'environnement et en corrigeant les inégalités sociales.

En 2015, dans le cadre de son Programme de développement durable, l'ONU a adopté 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030, déclinés en 169 sous ODD ou cibles. Ces objectifs intègrent l'ensemble des enjeux du développement durable tels que la pauvreté, l'éducation, l'égalité des genres, la prospérité économique, la paix, l'agriculture, le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau etc. Les Etats membres s'engagent à œuvrer en ce sens d'ici 2030.

Les actions menées par la France s'inscrivent dans le cadre d'une feuille de route adoptée au niveau national en 2019 et dont les avancées sont mesurées tous les ans lors de point d'étapes.

La mobilisation de tous les acteurs, institutionnels, économiques, société civile etc. est nécessaire pour atteindre ces objectifs. La loi française prévoit notamment dans cette perspective que les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants présentent chaque année à l'assemblée délibérante, préalablement aux débats d'orientations budgétaires, un bilan de leurs politiques, orientations et programmes et de leur fonctionnement interne au regard des ODD de l'ONU.

En 2021, Grand Besançon Métropole s'est inscrite dans l'ensemble des ODD de l'ONU hormis celui relatif aux océans et mers, et dans 45 des 169 sous ODD (dont un certain nombre concerne uniquement les pays en développement). Elle a mis en œuvre 33 objectifs locaux de développement durable, classés dans le présent rapport en cinq grandes thématiques : lutte contre le changement climatique, préservation de la biodiversité, des milieux naturels et des ressources, cohésion sociale et solidarité, épanouissement des êtres humains, et consommation et production responsables/économie circulaire.

L'une des actions de GBM présentées dans le rapport est le Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) adopté par GBM et la Ville de Besançon en 2021. Un bilan de ce dispositif figure en annexe du présent document.

LES ODD ET LES CIBLES MOBILISÉS PAR GBM



ODD 1

- 1.3 Mettre en place une protection sociale et un accès aux droits pour tous
- 1.4 Donner un accès aux mêmes droits aux ressources économiques et un accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété



ODD 2

- 2.1 Éliminer la faim, accès de tous à une nourriture saine, nutritive et suffisante
- 2.4 Assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production



ODD 3

- 3.4 Réduire d'un tiers les maladies non transmissibles (cancer, diabète...) et les addictions, promouvoir la santé mentale et le bien-être
- 3.9 Réduire le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et la pollution et la contamination de l'air, de l'eau et du sol



ODD 4

- 4.4 d'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat
- 4.5 Éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle
- 4.7 Faire acquérir des connaissances et des compétences aux élèves pour promouvoir le développement durable



ODD 5

- 5.1 Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles



ODD 6

- 6.3 Améliorer la qualité de l'eau (pollution, déchets, produits chimiques...) et diminuer de moitié la proportion d'eaux usées non traitées
- 6.4 Augmenter l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et réduire le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau
- 6.6 Protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs



ODD 7

- 7.1 Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable
- 7.2 Augmenter la part des ENR dans le bouquet énergétique mondial
- 7.3 Multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique



ODD 8

- 8.4 Améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales dans les modes de consommations et de production
- 8.5 Parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et tous les hommes un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale
- 8.6 Réduire la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation
- 8.9 Élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux



ODD 9

- 9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain
- 9.4 Moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies propres et respectueuses de l'environnement

**ODD 10**

- 10.2** Autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leur origines, de leur religions ou de leur statut économique ou autre
- 10.3** Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires

**ODD 11**

- 11.1** Assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable et assainir les quartiers de taudis
- 11.2** Assurer l'accès à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable
- 11.3** Renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables
- 11.4** Redoubler d'effort pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial
- 11.6** Réduire l'impact négatif des villes par habitant y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et gestion des déchets
- 11.7** Assurer l'accès de tous à des espaces verts et des espaces publics sûrs
- 11a** Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale

**ODD 12**

- 12.2** Parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles
- 12.4** Instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie et réduire leur déversement dans l'air, l'eau et les sols
- 12.5** Assurer la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation des déchets
- 12.7** Promouvoir les marchés publics responsables
- 12.8** Avoir les informations et la connaissance nécessaire au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature

**ODD 13**

- 13.2** Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales
- 13.3** Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation au changement climatique, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide

**ODD 14**

Aucune cible de cet ODD n'est mobilisée par GBM qui concerne les océans et mers

**ODD 15**

- 15.1** Garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes
- 15.5** Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité, protéger les espèces menacées et prévenir l'extinction
- 15.8** Prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires
- 15.9** Intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité

**ODD 16**

- 16.6** Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux
- 16.7** Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions

**ODD 17**

- 17.17** Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats publics privés et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière

CHANGEMENT CLIMATIQUE



ADAPTER LA STRATEGIE DE GRAND BESANCON METROPOLE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 confie l'élaboration et la mise en œuvre des Plans Climat Air Energie aux établissements publics de coopération intercommunale de plus de 20 000 habitants. À la fois stratégique et opérationnel, le plan climat prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions : la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'adaptation au changement climatique, la sobriété énergétique, la qualité de l'air et le développement des énergies renouvelables.

ODD principal

- **ODD 13 : mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques**
Cible 13.2 : incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales

ODD secondaires

- **ODD 11 : villes et communautés durables**
Cible 11.3 : renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables
- **ODD 12 : consommation et production responsables**
Cible 12.2 : parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles
- **ODD 15 : vie terrestre**
Cible 15.9 : intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale

3e Plan Climat Air Energie Territorial

Grand Besançon Métropole a poursuivi en 2021 la rédaction et les phases de validation de son 3e Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) 2021-2027. L'objectif est de s'adapter au changement climatique et de contribuer à son atténuation. Ce 3e plan prend en compte les évolutions de GBM (extension du territoire, mutualisations, nouvelles compétences...). Il met notamment en exergue les vulnérabilités du territoire par rapport au changement climatique (urbanisme et cadre bâti, enjeux sanitaires et sociaux, ressources en eau, milieux naturels et biodiversité, agriculture, utilisation du numérique) ainsi que ses capacités d'adaptation.

À travers son programme d'actions 2021-2027, GBM réaffirme son engagement de devenir un territoire à énergie positive (TEPOS), à l'horizon 2050. Pour s'inscrire dans cette trajectoire, le PCAET vise à diviser par deux les consommations énergétiques du territoire, à développer les énergies renouvelables, à adapter le territoire aux effets du changement climatique afin d'en diminuer la vulnérabilité, et à limiter l'impact du changement climatique et de la rareté de certaines ressources, en préparant au mieux les habitants.

Service Environnement



Plan
Climat



Grand
Besançon
Métropole

CHANGEMENT CLIMATIQUE



DEPLOYER DES MESURES D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Parallèlement à la lutte contre le changement climatique, l'adaptation à ses effets est une nécessité : la fréquence des sécheresses s'accroît sur notre territoire, de même que des épisodes de fortes précipitations provoquant un risque d'inondation. Les aménagements urbains, le revêtement de nos sols, la végétalisation, la gestion de l'eau et le confort thermique d'été des bâtiments sont autant de leviers que Grand Besançon Métropole prend en compte dans son 3e Plan Climat.

ODD principal

- **ODD 13 : mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques**
Cible 13.2 : incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales

ODD secondaire

- **ODD 11 : villes et communautés durables**
Cible 11.3 : renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables
- **ODD 15 : vie terrestre**
Cible 15.1 : garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes

Mieux prendre en compte les enjeux environnementaux dans les opérations sur l'espace public

Une plateforme espaces publics a été mise en place au sein de GBM. Il s'agit, pour chaque opération ayant un impact sur l'espace public, de coordonner les différents intervenants, d'analyser les éléments principaux du programme, et de vérifier qu'elle prend bien en compte les enjeux, notamment environnementaux (place du végétal, gestion de l'eau...) avant d'entreprendre les travaux. Dans ce cadre, un certain nombre de projets de voirie, ont par exemple été amendés en 2021 pour permettre au végétal d'y prendre place (carrefour Sarraill-Pontarlier à Besançon...).

Direction Urbanisme et Grands Projets Urbains

Prévenir les inondations

Grand Besançon Métropole est compétente depuis 2018 en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GeMAPI), en lieu et place des communes qui la constituent. A ce titre, elle a transféré une partie de sa compétence au Syndicat Mixte d'Aménagement de la Moyenne et Basse Vallée de l'Ognon (SMAMBVO), au Syndicat Mixte du Marais de Saône et du Bassin Versant de la Source d'Arcier (SMMSBVSA), et à l'Etablissement Public Territorial de Bassin Saône et Doubs (EPTB-SD). Les opérations de restauration de cours d'eau et de préservation des zones humides menées par ces syndicats contribuent à la prévention des inondations. A Besançon, GBM a la charge du système d'endiguement qui protège le centre-ville des crues.

Service Environnement



CHANGEMENT CLIMATIQUE



AGIR ENSEMBLE POUR LE CLIMAT

Pour atteindre les objectifs du Plan Climat, Grand Besançon Métropole favorise la mobilisation des divers acteurs de son territoire sur les enjeux climatiques, notamment à travers la création et l'animation d'un Club Climat.

ODD principal

- **ODD 17 : partenariat pour la réalisation des objectifs**
Cible 17.17 : encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats publics privés et les partenariats avec la société civile

ODD secondaire

- **ODD 13 : mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques**
Cible 13.3 : améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation au changement climatique, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact

Le Club Climat

Le Club Climat a été créé fin 2020 par Grand Besançon Métropole. Ce Club réunit entreprises, acteurs publics, associations, collectifs citoyens, réseaux et organismes de différentes natures souhaitant contribuer, à leur échelle, aux objectifs du Plan Climat. Il s'agit ainsi de valoriser les diverses actions, de favoriser l'émergence de nouvelles initiatives, d'améliorer les pratiques grâce aux échanges d'informations, et de rechercher ensemble des solutions.

Fin 2021, le Club climat comptait plus de 70 membres dont une vingtaine de communes. Malgré un format en visioconférence, la première assemblée, en mars 2021, a permis d'asseoir la gouvernance avec un cercle de pilotage représentant les diverses parties, et de déterminer, de façon participative, les premiers ateliers thématiques. Pilotés par des acteurs volontaires, 7 ateliers ont été consolidés pour se poursuivre sur 2022.

Cette dynamique a également été enrichie par :

- les premiers plans d'action des membres : à la suite de 6 ateliers créatifs, 28 structures ont formalisé leur engagement Climat, 110 actions ayant été saisies sur une plateforme en ligne dédiée,
- différents temps de rencontre : un rendez-vous sur la coopération, un cycle sur les « Futurs désirables », une conférence sur l'urbanisme circulaire et des « Fresques du climat » dans les communes.

Service Environnement



**Club
Climat**
Unis pour agir !

CHANGEMENT CLIMATIQUE



AMELIORER DURABLEMENT LES PERFORMANCES ENERGETIQUES DE GBM ET ACCOMPAGNER LES COMMUNES

La lutte contre le réchauffement climatique passe par une gestion durable et une utilisation rationnelle de l'énergie : Grand Besançon Métropole modernise ses équipements en ce sens et accompagne les communes membres dans la réduction de leur consommation énergétique.

ODD principal

- **ODD 12 : consommation et production responsables**
Cible 12.2 : parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles

ODD secondaires

- **ODD 7 : énergie propre et d'un coût raisonnable**
Cible 7.3 : multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique
- **ODD 11 : villes et communautés durables**
Cible 11.6 : réduire l'impact négatif des villes par habitant
- **ODD 13 : mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques**
Cible 13.2 : mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques

Optimisation du réseau d'éclairage public

Les ampoules des installations d'éclairage public de GBM initialement énergivores sont progressivement remplacées par des diodes plus performantes énergétiquement pour un éclairage de la voirie identique. En 2021, l'économie réalisée est de près de 285 000 kWh/an et de 87 000 €.

Direction Voirie



Le service « Conseil en Energie Partagé » (CEP)

Lauréat des appels à projets « Territoire à Energie Positive pour la Croissance verte du Ministère de l'Ecologie » (TEPCV) et « Territoire à Energie Positive » (TEPOS) de la Région et de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), Grand Besançon Métropole a pour objectif de devenir un territoire à énergie positive en 2050.

Le service « Conseil en Energie Partagé » de GBM permet aux communes adhérentes la réalisation d'un bilan sur les consommations d'énergie du patrimoine communal, des actions d'incitation à la rénovation des bâtiments en basse consommation et un accompagnement sur l'éclairage public. En 2021, 59 communes adhéraient à ce service avec la possibilité de bénéficier d'un suivi énergétique et d'un accompagnement à la réalisation de bâtiments durables. En 2021, des études d'aide à la décision (audit énergétique et étude énergie renouvelable) ont par exemple été réalisées pour 25 communes.

En 2021, 31 communes membres de GBM pratiquaient l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit, générant ainsi des économies d'énergie et des effets bénéfiques sur la biodiversité.

Service Environnement

Le fonds « Isolation et énergies » pour les communes

Le fonds « Isolation et énergies pour les communes » permet d'aider financièrement les communes de GBM dans les projets d'amélioration thermique de leur patrimoine ou d'installation de systèmes de production d'énergies renouvelables. En 2021, les communes d'Ecole Valentin, Pouilley Français, Marchaux Chaudfontaine, Chemaudin et Vaux et Roche-lez-Beaupré ont bénéficié du fonds pour des projets de réhabilitation de bâtiments et/ou d'installation de systèmes d'énergies renouvelables.

Service Environnement

CHANGEMENT CLIMATIQUE



PROMOUVOIR UN HABITAT ENERGETIQUEMENT PERFORMANT

Conformément aux objectifs et orientations du Programme Local de l'Habitat (PLH), Grand Besançon Métropole s'est engagée, depuis plusieurs années, dans la mise en œuvre d'actions visant à promouvoir les principes de développement durable dans sa politique de l'habitat. L'objectif est la réalisation d'économies d'énergie et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

ODD principal

- **ODD 12 : consommation et production responsables**
Cible 12.2 : gestion durable et utilisation rationnelle des ressources naturelles

ODD secondaires

- **ODD 7 : énergie propre et d'un coût raisonnable**
Cible 7.1 : garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable
Cible 7.3 : multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique
- **ODD 11 : villes et communautés durables**
Cible 11.6 : réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant
- **ODD 13 : mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques**
Cible 13.2 : incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques

Soutien à la rénovation énergétique de l'habitat

GBM soutient la rénovation énergétique de l'habitat privé des propriétaires-occupants disposant de ressources limitées et des propriétaires-bailleurs de logements locatifs, sous certaines conditions. En 2021, 104 logements affichant un gain moyen de performance énergétique de 55% ont bénéficié d'un financement.

GBM pilote par ailleurs la gestion des aides à l'amélioration de l'Agence Nationale de l'Habitat. En 2021, 159 logements ont été aidés dans ce cadre.

Service Habitat, Logement, Gens du voyage



Construction de logements locatifs publics énergétiquement performants

Dans le cadre des actions de son Programme Local de l'Habitat (PLH), Grand Besançon Métropole participe au financement de la construction de logements locatifs publics. En 2021, 308 000 € ont été accordés. GBM est par ailleurs délégataire des aides à la pierre de l'Etat en la matière : en 2021, 481 889 € ont été accordés aux bénéficiaires (organismes HLM).

Service Habitat, Logement, Gens du voyage

CHANGEMENT CLIMATIQUE



MOBILISER LES HABITANTS DANS LA RÉDUCTION DE LEUR CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

La réduction de la consommation énergétique passe par la maîtrise de l'énergie par la population. GBM participe à la sensibilisation de ses habitants sur cet enjeu et à l'accompagnement des personnes en situation de précarité énergétique.

ODD principal

- **ODD 7 : énergie propre et d'un coût raisonnable**
Cible 7.1 : garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable

ODD secondaires

- **ODD 11 : villes et communautés durables**
Cible 11.6 : réduire l'impact négatif des villes par habitant
- **ODD 12 : consommation et production responsables**
Cible 12.8 : avoir les informations et la connaissance nécessaire au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature
- **ODD 13 : mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques**
Cible 13.3 : améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation au changement climatique, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact

Prêt gratuit de la mallette énergie

Les réservations de la mallette énergie par les particuliers et les entreprises se sont poursuivies en 2021. Cette mallette est mise à disposition gratuitement par GBM : elle comporte une caméra thermique, deux wattmètres, un thermohygromètre et un débitmètre pour faire le point sur les consommations d'électricité, de chauffage et d'eau chaude dans les logements et les bâtiments professionnels. L'usage de ces différents outils est simple pour le public, grâce à une formation lors de la location. Un bilan avec un spécialiste est effectué au retour de la mallette.

Direction Maîtrise de l'Energie



Lutter contre la précarité énergétique

Les interventions du Service Local d'Information à la Maîtrise de l'Energie (SLIME) se sont poursuivies en 2021 auprès des ménages ayant des difficultés à régler leurs factures d'énergie et/ou d'eau, afin de leur fournir des conseils pour faire baisser la part des dépenses correspondantes et leur distribuer des petits équipements (mousseurs, ampoules LED ...). En 2021 127 ménages ont bénéficié du SLIME en 2021 (63 ménages en 2020 en raison du confinement). 62 animations d'information ont été réalisées en 2021 (14 en 2020). La première rencontre des acteurs de la lutte contre la précarité énergétique a par ailleurs été organisée en novembre 2021.

Direction Maîtrise de l'Energie/Service Environnement

CHANGEMENT CLIMATIQUE



MOBILISER LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Grand Besançon Métropole favorise la mobilisation des acteurs socio-économiques du territoire afin d'atteindre ses objectifs en matière de lutte contre le changement climatique. En 2021, les actions avec les professionnels du bâtiment ont été poursuivies.

ODD principal

- **ODD 17 : partenariat pour la réalisation des objectifs**
Cible 17.17 : promouvoir les partenariats public/privé/société civile

ODD secondaires

- **ODD 11 : villes et communautés durables**
Cible 11.6 : réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant
- **ODD 12 : consommation et production responsables**
Cible 12.2 : gestion durable et utilisation rationnelle des ressources naturelles
- **ODD 13 : mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques**
Cible 13.3 : améliorer la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles pour lutter contre le changement climatique

Les « midis du bâtiment innovant »

En 2021, « Les Midis du bâtiment innovant », réunions mensuelles de sensibilisation à la rénovation énergétique performante des bâtiments à destination des professionnels du bâtiment, ont réuni entre 60 et 120 professionnels lors de 6 « Web'RDV ». La dernière rencontre, en présentiel, a accueilli 37 participants.

Service Environnement



Projet « Objectif 3000 »

Démarré en 2020, le projet partenarial « Objectif 3000 » intégré au Contrat de Transition Ecologique (CTE) est porté par Les Architectes de la Rénovation et animé par Grand Besançon Métropole. Il vise à faire vivre l'intelligence territoriale et construire des offres facilitatrices pour accélérer la rénovation performante des bâtiments.

Après de premières rencontres avec les organisations professionnelles et l'Education nationale, une cinquantaine d'acteurs locaux ont participé à la première rencontre territoriale pour partager ce projet. La diversité de l'écosystème était bien représentée. Portés par GBM et ses partenaires, 4 ateliers ont ensuite démarré pour affiner les problématiques : parcours de rénovation des ménages, formation continue, formation initiale et valorisation des métiers du bâtiment. Les premiers chantiers expérimentaux ont également débuté.

Service Environnement/Service Habitat

Les « Conversations Carbone »

Avec le soutien de l'ADEME et de la Région Bourgogne Franche-Comté, GBM a développé le dispositif des « Conversations Carbone », méthode d'accompagnement au changement, afin d'adopter un mode de vie plus sobre en énergie. Très impacté par le contexte sanitaire, ce projet d'animation territoriale a été mis en suspens en 2021. Seul un groupe a pu se réunir en fin d'année.

Service Environnement

CHANGEMENT CLIMATIQUE



DEVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Grand Besançon Métropole est gestionnaire d'un certain nombre d'équipements communautaires et favorise dans ce cadre la production d'énergies renouvelables.

ODD principal

- **ODD 7 : énergie propre et d'un coût raisonnable**
Cible 7.2 : augmenter la part des ENR dans le bouquet énergétique mondial

ODD secondaires

- **ODD 9 : industrie, innovation et infrastructure**
Cible 9.4 : moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies propres et respectueuses de l'environnement
- **ODD 12 : consommation et production responsables**
Cible 12.2 : parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles
- **ODD 13 : mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques**
Cible 13.2 : incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales

Valorisation du biogaz à la station d'épuration de Port Douvot

Jusqu'à 2021, une grande partie du biogaz produit à partir des eaux usées de la station d'épuration de Port Douvot n'était pas exploitée. Depuis février 2021 et à l'issue de travaux débutés en 2019, la totalité du gaz peut être injectée dans le réseau. Deux contrats ont été conclus par GBM pour les 15 années à venir. Le premier avec GRDF pour contrôler la qualité du biométhane produit par les nouvelles installations et l'injecter dans le réseau. Le second, avec ENGIE pour le rachat du biométhane ainsi injecté. À la clé, une recette de l'ordre de 100 000 € par mois pour GBM. Le biométhane produit permettra de chauffer l'équivalent de 2 200 logements basse consommation avec de l'énergie renouvelable.

Avec l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit des principaux bâtiments de la station en 2019, puis en 2021, la valorisation de la totalité du biogaz produit à la station d'épuration, GBM poursuit ses actions en faveur de l'utilisation des énergies renouvelables.

Département Eau et Assainissement



CHANGEMENT CLIMATIQUE



REDUIRE L'UTILISATION DE LA VOITURE INDIVIDUELLE

Afin d'améliorer la qualité de l'air et diminuer les émissions de gaz à effet de serre, Grand Besançon Métropole s'efforce, par son réseau de transports en commun et l'aménagement de voies mode doux (marche à pied, vélo), de mettre à disposition des habitants des moyens de se déplacer alternatifs à la voiture individuelle.

ODD principal

- **ODD 13 : mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques**
Cible 13.2 : incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales

ODD secondaires

- **ODD 3 : bonne santé et bien-être**
Cible 3.4 : réduire d'un tiers les maladies non transmissibles (cancer, diabète...) et les addictions ; promouvoir la santé mentale et le bien-être
- **ODD 11 : villes et communautés durables**
Cible 11.2 : assurer l'accès à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable
- **ODD 12 : consommation et production responsables**
Cible 12.2 : parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles

Adaptation de l'offre de transports en commun suite à la crise sanitaire

Au 1^{er} semestre 2021, du fait de la poursuite de la crise sanitaire, l'offre du réseau GINKO s'élevait à 90 % de l'offre habituelle. La situation est revenue à la normale en juillet 2021. La fréquentation au 1^{er} semestre était, quant à elle, d'environ 70 % de celle comptabilisée à la même période en 2019, contre 85 % au 2^e semestre. 15 702 382 voyages ont été comptabilisés au moyen des cellules de comptage sur le réseau en 2021 (+ 4,9 % par rapport à 2020, mais - 25,6 % par rapport à 2019).

Direction des Transports

Gratuité des transports publics en cas de pic de pollution

En cas de pic de pollution, GBM peut décider de rendre le réseau Ginko gratuit (lignes urbaines et périurbaines de bus, trams et cars ainsi que parking-relais), afin d'inciter les usagers à moins prendre la voiture et privilégier les transports en commun.

Direction des Transports

Poursuite de l'aménagement de pistes cyclables et de voies modes doux

En 2021, GBM a poursuivi sa politique d'aménagement de pistes cyclables rues Piémont, Brabant et Flandres à Besançon. Elle a également aménagé des voies mode doux pour piétons et cycles entre le giratoire de la Belle Etoile et Montferrand-le-Château ; et Chemin du Rond Buisson à Besançon.

Un marquage photoluminescent captant la lumière la journée pour la restituer la nuit a par ailleurs été réalisé sur la voie des Montboucons afin d'améliorer la visibilité des piétons et cyclistes la nuit, l'éclairage public étant éteint sur cette voie.

Département Mobilités



Aménagement de parkings

Un parking de covoiturage a été aménagé à Morre, et un parking relais provisoire, rue de Vesoul, permettant de prendre le bus se rendant à la gare et au centre-ville, ou de poursuivre en vélo. L'objectif est notamment d'encourager les usagers de l'Etat du nouveau pôle Viotte.

Département Mobilités

CHANGEMENT CLIMATIQUE



ENGAGER LE PERSONNEL DU GRAND BESANCON À DEVENIR EXEMPLAIRE DANS SES DÉPLACEMENTS

Grand Besançon Métropole participe à l'amélioration de la qualité de l'air et à la diminution des émissions de gaz à effet de serre en proposant des aides tarifaires à ses agents utilisant les transports en commun et les modes doux. Elle conseille également les entreprises et administrations dans l'établissement de plans de mobilité encourageant les déplacements domicile-travail alternatifs à la voiture individuelle.

ODD principal

- **ODD 13 : mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques**
Cible 13.3 : améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation au changement climatique, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact

ODD secondaires

- **ODD 8 : travail décent et croissance économique**
Cible 8.4 : améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales dans les modes de consommation et de production
- **ODD 11 : villes et communautés durables**
Cible 11.6 : réduire l'impact négatif des villes par habitant
- **ODD 16 : paix, justice et institutions efficaces**
Cible 16.6 : mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux

Favoriser les alternatives à la voiture individuelle

Le plan de mobilité GBM/Ville de Besançon/CCAS vise à réduire l'utilisation de la voiture individuelle dans les déplacements domicile-travail et les déplacements professionnels. Avec la mise en place en 2021 du Forfait Mobilités Durables, les pratiques des agents ont continué leur évolution. En 2021,

- 335 agents ont bénéficié du Forfait Mobilités Durables
- 50% des trajets domicile-travail ont été effectués autrement que seul dans un véhicule
- plus de 900 agents ont utilisé les transports en commun pour se rendre au travail
- les agents se déplaçant à vélo pour leurs trajets domicile/travail ont parcouru 61 800 km (8 t de CO2 économisées par rapport à l'utilisation d'un véhicule).
- le covoiturage a pris un essor significatif.

Le télétravail, en forte hausse depuis 2020, a par ailleurs permis de réduire sensiblement les déplacements quotidiens.

Lors du Challenge Mobilité organisé par l'ADEME et la Région, GBM a été primée en 2021 dans les catégories Transports Collectifs et Vélo.

Pôle Ressources humaines



Conseil en mobilité

Grand Besançon Métropole accompagne les entreprises et les administrations à mettre en place des plans de mobilité pour encourager les déplacements domicile-travail autres qu'en voiture individuelle : en 2021, 4 nouveaux plans de mobilité employeurs ont été lancés avec l'appui de GBM. A ce jour, 25 plans ont été engagés sur le territoire et concernent près de 7 000 salariés. Le 4 mai 2021, GBM a par ailleurs accueilli en visio-conférence, les premières rencontres régionales de la mobilité au travail.

Service Déplacements

Autopartage

Depuis 2021, deux Citiz, véhicules d'autopartage pour les particuliers, sont mises à disposition des agents pour des déplacements professionnels. Ils permettent de compléter la flotte interne et de ne pas faire l'acquisition de nouveaux véhicules.

Service Déplacements

CHANGEMENT CLIMATIQUE



AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR DANS LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

La pollution de l'air intérieur constitue un réel enjeu de santé publique. Grand Besançon Métropole participe à l'amélioration de la qualité de l'air dans les établissements recevant du public (ERP), notamment les établissements recevant un public sensible tels que les enfants.

ODD principal

- **ODD 3 : bonne santé et bien-être**
Cible 3.9 : réduire le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et la pollution et la contamination de l'air, de l'eau et du sol

ODD secondaires

- **ODD 11 : villes et communautés durables**
Cible 11.6 : réduire l'impact négatif des villes par habitant y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion des déchets
- **ODD 13 : mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques**
Cible 13.2 : incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales

Participation à la surveillance de la qualité de l'air intérieur des ERP

La loi impose la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains Etablissements Recevant du Public (ERP), notamment les établissements recevant des enfants. Elle comprend deux obligations : l'évaluation tous les 7 ans des moyens d'aération et la mise en place d'un plan d'actions réalisé à partir d'un bilan des pratiques observées dans l'établissement ou d'une campagne de mesures de la qualité de l'air intérieur effectuée par un organisme accrédité tel qu'ATMO Bourgogne Franche-Comté. GBM est partenaire d'ATMO BFC et participe à son financement.

Service Environnement

Le service "Conseil en Energie Partagé" (CEP)

Les Conseillers en Energie Partagés de Grand Besançon Métropole accompagnent les communes adhérentes à la mise en œuvre de la réglementation en matière de qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public : réunion d'information, prêt de matériel de mesure du CO2, accompagnement personnalisé des communes, suivi des plans d'actions.

Service Environnement

CHANGEMENT CLIMATIQUE



SURVEILLER LA QUALITÉ DE L'AIR EXTÉRIEUR

Grand Besançon Métropole, grâce à son partenariat avec ATMO Bourgogne Franche-Comté, assure une surveillance de la qualité de l'air pour réduire l'exposition de la population à des substances nocives et limiter les risques pour la santé.

ODD principal

- **ODD 3 : bonne santé et bien-être**
Cible 3.9 : réduire le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et la pollution et la contamination de l'air, de l'eau et du sol

ODD secondaires

- **ODD 11 : villes et communautés durables**
Cible 11.6 : réduire l'impact négatif des villes par habitant y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion des déchets
- **ODD 13 : mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques**
Cible 13.2 : incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales

Mesure de la qualité de l'air

ATMO BFC, outre son rôle en matière d'air intérieur, a pour objectif la surveillance et la communication sur la qualité de l'air : 4 stations sont déployées sur GBM (quartier Montrapon et centre-ville à Besançon, Montfaucon et Le Gratteris). Ces stations alimentent quotidiennement l'élaboration d'un indice de qualité de l'air et interviennent dans la gestion des alertes à la pollution atmosphérique sur le territoire de GBM. Ce dispositif permet la surveillance de l'ozone et des polluants de type oxydes d'azote, poussières et particules fines ou très fines, rejetés directement par l'activité humaine.

Ces informations sont disponibles notamment sur le site internet d'ATMO BFC et sur l'application smartphone AirToGo qui permet d'indiquer avec précision l'état de la qualité de l'air extérieur dans les lieux voulus.

Association ATMO BFC, Service Environnement



BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES



PRÉSERVER LES ESPACES NATURELS ET LA BIODIVERSITÉ

Grand Besançon Métropole favorise la protection des espaces naturels et de la biodiversité, le développement des connaissances scientifiques et la sensibilisation du public sur ces sujets.

ODD principal

- **ODD 15 : vie terrestre**
Cible 15.5 : prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité, protéger les espèces menacées et prévenir l'extinction

ODD secondaires

- **ODD 6 : eau propre et assainissement**
Cible 6.6 : protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau
- **ODD 11 : villes et communautés durables**
Cible 11.4 : redoubler d'efforts pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial
- **ODD 13 : mesures relatives à lutte contre les changements climatiques**
Cible 13.3 : améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation au changement climatique, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact

Poursuite du partenariat avec le Conservatoire Botanique National de Franche-Comté (CBNFC)

Le CBNFC a poursuivi les actions menées en partenariat avec GBM : suivi de la mesure compensatoire « cuivré des marais » de la zone d'activités des Marnières à Chalezeule, mise à jour des données de la flore, contribution à l'analyse environnementale des tracés du Trail du Festival Grandes Heures Nature, en collaboration avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux. Deux nouvelles actions ont été mises en place : une étude de la qualité de l'air à partir des lichens bioindicateurs, en partenariat avec ATMO BFC, et un protocole d'analyse pour améliorer la connaissance des îlots de senescence en forêt.

Service Environnement

Gestion des milieux aquatiques

Depuis 2018, GBM est chargée de la Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations (GeMAPI) sur son territoire. Dans ce cadre, elle assure la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines. En 2021, GBM s'est appuyée sur les 3 syndicats dont elle est membre pour poursuivre la réalisation d'actions prévues dans les contrats de rivière « Vallée du Doubs et territoires associés » et Ognon, ou dans le plan de gestion du marais de Saône.



Service Environnement

Animations nature et paysage

Des animations grand public nature et paysage ont été organisées en 2021 avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux à Châtillon le Duc, Boussières, Nancray, Saint Vit, sur les haltes fluviales de Besançon et Deluz, à la base de loisirs d'Osselle et à Devecey où une animation s'est déroulée la nuit afin de sensibiliser le public à la biodiversité la nuit.

Service Environnement



BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES



LUTTER CONTRE LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES ET LES ESPÈCES NON DÉSIRABLES

Certaines espèces animales ou végétales sont qualifiées d'invasives lorsqu'elles ont des conséquences sur la santé humaine et sur les écosystèmes et la biodiversité locale. Il s'agit alors d'agir contre le développement de ces espèces afin de limiter leurs effets.

ODD principal

- **ODD 15 : vie terrestre**

Cible 15.8 : prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires

ODD secondaires

- **ODD 11 : villes et communautés durables**

Cible 11.4 : redoubler d'efforts pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial

- **ODD 13 : mesures relatives à lutte contre les changements climatiques**

Cible 13.3 : améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation au changement climatique, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide

L'ambroisie, plante hautement allergisante

Dans le cadre du Contrat Local de Santé Grand Besançon 2020-2024 et de l'axe « Transition écologique, biodiversité et santé » du Plan Climat, GBM participe au plan de lutte contre l'ambroisie, mis en œuvre par la Fédération Régionale de Lutte et de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) pour le compte du Ministère de la Santé. L'ambroisie à feuille d'armoise est une plante allergisante par son pollen. Elle a un fort potentiel de multiplication et se développe dans de nombreux espaces : domaine agricole, zone de travaux, accotement de voie de communication, jardins privés, etc. En juin 2021, 3 réunions de formations des référents communaux à la reconnaissance de la plante ont été réalisées par GBM en partenariat avec la FREDON.

Service Environnement



Espèces exotiques envahissantes et milieux aquatiques

Grand Besançon Métropole, à travers les actions menées par les structures dont elle est membre au titre de sa compétence GeMAPI (Établissement Public Territorial de Bassin Saône et Doubs (EPTB), Syndicat mixte d'aménagement de la moyenne et basse vallée de l'Ognon et Syndicat mixte du marais de Saône et du bassin versant de la source d'Arcier), lutte également contre les espèces exotiques envahissantes le long ou dans les cours d'eau. Parmi les espèces présentes sur le territoire de GBM figurent notamment le ragondin, la renouée du Japon et la jussie. L'EPTB exerce une vigilance sur leur présence, procède à des arrachages et sensibilise les acteurs de l'eau et la population, avec l'appui du Conservatoire Botanique National de Franche-Comté.

Service Environnement

Renouée du Japon (CBNFC/G. BAILLY)



BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES



PROTEGER LA RESSOURCE EN EAU

Grand Besançon Métropole œuvre pour le renouvellement du réseau d'adduction d'eau potable sur son territoire Elle veille également à l'amélioration des équipements d'assainissement des eaux usées.

ODD principal

- **ODD 6 : eau propre et assainissement**

Cible 6.3 : améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant considérablement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau

Cible 6.4 : augmenter l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau

ODD secondaires

- **ODD 12 : consommation et production responsables**

Cible 12.2 : parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles

- **ODD 15 : vie terrestre**

Cible 15.1 : garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes

Rénovation de l'Unité de Traitement de l'Eau Potable de la Malate

L'Unité de Traitement de l'Eau Potable (UTEP) de la Malate, située à Montfaucon, traite l'eau en provenance de la source d'Arcier. En 2021, un programme de rénovation a démarré pour une durée de trois ans, avec pour objectifs l'amélioration de l'ensemble du processus de traitement et la sécurisation de la qualité de l'eau. Il est prévu notamment dans ce cadre que l'aqueduc qui assure le transport de l'eau de La Malate au réservoir de Saint-Jean, situé au pied de la citadelle, soit remplacé par une conduite évitant les risques de pollution. Les travaux visent également la réduction des impacts sur l'environnement et l'adaptation aux changements climatiques, en permettant la production d'eau potable avec un niveau d'étiage plus bas.

Département Eau et Assainissement



Bassin de stockage des eaux usées à la Malcombe

Les travaux pour la construction d'un bassin de dépollution et de stockage sur le site du complexe sportif de la Malcombe ont débuté en mai 2021 et s'achèveront fin 2022. L'objectif est de limiter par temps de pluie le déversement dans le Doubs des mélanges eaux usées / eaux pluviales qui ne peuvent être traités en totalité à la station d'épuration de Port Douvot. Grâce à ce dispositif, il est attendu une diminution de 25 % du volume total annuel d'eaux chargées non traitées déversées au Doubs pour l'ensemble des communes de GBM dont les eaux usées sont transportées et traitées à la station de Port Douvot. Ce bassin de stockage en béton, d'une capacité de 20 000 m³, sera enterré sous l'actuel terrain de baseball et se prolongera sur une bande de terrain longeant l'actuelle piste cyclable. En fin de chantier, le terrain de baseball sera rétabli à sa place et dans sa forme actuelle.

Département Eau et Assainissement / Direction Grand Travaux



BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES



AMENAGER LE TERRITOIRE EN INTÉGRANT LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Grand Besançon Métropole veille à intégrer les divers enjeux du développement durable dans ses instruments de planification et d'aménagement du territoire.

ODD principal

- **ODD 11 : ville et communauté durables**

Cible 11.3 : renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables

Cible 11a : favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale

ODD secondaires

- **ODD 9 : industrie, innovation et infrastructure**

Cible 9.1 : mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain

- **ODD 13 : mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques**

Cible 13.2 : incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales

- **ODD 15 : vie terrestre**

Cible 15.9 : intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale

- **ODD 16 : paix, justice et institutions efficaces**

Cible 16.7 : faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions

Schéma de cohérence Territorial (SCoT)

Le Schéma de Cohérence Territoriale est un document de planification stratégique à long terme servant de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles dont il assure la cohérence : organisation de l'espace et urbanisme, habitat, mobilités, aménagement commercial, environnement...

Le SCoT doit respecter les principes du développement durable : équilibre entre le renouvellement/développement urbain et rural et la préservation des espaces naturels, diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale, respect de l'environnement.

La révision du SCoT du territoire grand bisontin s'est poursuivie en 2021, notamment sur l'aspect élaboration et rédaction du Projet d'Aménagement Stratégique du SCoT (PAS).

Direction Stratégie et Territoire/Syndicat mixte du SCoT

Plan local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) décline les objectifs généraux définis dans le SCoT à l'échelle de la parcelle et détermine les règles d'urbanisme à appliquer en fonction des zones identifiées (urbaines, à urbaniser, agricoles, naturelles ou forestières).

GBM élabore actuellement son PLUi en vue d'une adoption en 2025. Ce document définira notamment les zones à protéger, les secteurs de construction et les règles d'urbanisme des 15 prochaines années pour les 68 communes du territoire. Jusqu'à l'approbation du PLUi, les documents d'urbanisme communaux restent en vigueur.

La Loi Climat promulguée en août 2021, vise une absence d'artificialisation nette à l'horizon 2050. Le PLUi intégrera des objectifs de sobriété foncière pour s'inscrire dans cet objectif.

En 2022, les élus de GBM seront amenés à débattre du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), partie intégrante du PLUi. L'année sera consacrée à en définir les grandes orientations qui prioriseront les principes en termes d'aménagement et de préservation, tout en garantissant que le PLUi soit compatible avec les politiques de rang supérieur que sont le Schéma de Cohérence Territoriale, le Programme Local de l'Habitat, le Plan des Mobilités et le Plan Climat Air Energie Territorial.

Direction Urbanisme Projet Planification/AUDAB

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ



FACILITER L'INSERTION ET L'ACCES A L'EMPLOI

Grand Besançon Métropole est très investie dans les actions en faveur de l'emploi, de la formation et de l'insertion de ses habitants. Depuis la crise sanitaire liée au coronavirus, elle a également mis en place des dispositifs de soutien à l'emploi et à l'économie.

ODD principal

- **ODD 8 : travail décent et croissance économique**
Cible 8.5 : parvenir au plein emploi et garantir à tous, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent

ODD secondaires

- **ODD 1 : pas de pauvreté**
Cible 1.4 : égal accès de tous aux ressources économiques
- **ODD 2 : « faim zéro »**
Cible 2.1 : accès de tous à une alimentation saine, nutritive et suffisante
- **ODD 10 : inégalités réduites**
Cible 10.2 : autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration

Mobilisation pour l'économie et l'emploi pendant la crise sanitaire

Grand Besançon Métropole a contribué à aider les entreprises pendant la crise sanitaire, au côté de la Région Bourgogne Franche-Comté : 197 très petites entreprises ont ainsi été accompagnées pour un montant total 777 763 € (dont 50% financés par la Région).

Dans le cadre du dispositif « Cité de l'emploi » visant notamment à corriger les effets de la crise en renforçant l'accompagnement des résidents des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV), particulièrement impactés, 32 personnes ont bénéficié d'un accompagnement dans un parcours d'insertion et 5 personnes dans un parcours de formation.

Service Economie

Emploi et insertion

En 2021, GBM a poursuivi sa collaboration avec les entreprises et le service public de l'emploi local. Elle a également accompagné les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), les associations œuvrant pour l'insertion professionnelle et les structures d'aide à la création d'entreprise. En 2021, 200 personnes ont été accueillies dans les permanences emploi. 1 227 personnes ont accompagnées par les SIAE dont 681 résident dans un QPV. En 2021, 51 entreprises étaient mobilisées avec GBM et l'Etat autour du « Pacte avec les Quartiers pour toutes les entreprises » (PaQte).

GBM a par ailleurs organisé en novembre 2021, en partenariat avec le service public de l'emploi une journée de l'emploi et de la formation au Palais des Sports de Besançon. 84 entreprises et 600 demandeurs d'emploi ont participé à cet évènement. 171 postes ont été proposés.

Service Economie



COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ



FAVORISER L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES JEUNES

Grand Besançon Métropole se mobilise pour faciliter l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et leur assurer une égalité des chances.

ODD principal

- **ODD 4 : éducation de qualité**
Cible 4.4 : d'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat

ODD secondaires

- **ODD 1 : pas de pauvreté**
Cible 1.4 : égal accès de tous aux ressources économiques
- **ODD 2 : « faim zéro »**
Cible 2.1 : accès de tous à une alimentation saine, nutritive et suffisante
- **ODD 8 : travail décent et croissance économique**
Cible 8.6 : réduire la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation
- **ODD 10 : inégalités réduites**
Cible 10.2 : autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration

Faciliter l'insertion des jeunes

GBM est partenaire de la Mission Locale du bassin d'emploi de Besançon dont l'objectif est de permettre à tous les grands bisontins de 16 à 25 ans qui le souhaitent d'accéder à un accompagnement personnalisé pour faciliter leur insertion sociale et professionnelle : la Mission locale apporte aux jeunes un appui dans l'élaboration de leur parcours et leur recherche d'emploi et dans leurs démarches d'accès à la formation, à la santé, au logement, aux droits, à la citoyenneté... En 2021, 3 338 jeunes ont été accompagnés par la Mission Locale dont 946 jeunes issus des quartiers prioritaires. 2 034 sont entrés en situation d'emploi et 540 en formation.

Service Economie



Favoriser l'emploi des jeunes par GBM

Le service Accompagnement des Parcours Professionnels de Grand Besançon Métropole permet d'accueillir des apprentis, du CAP au Master 2, pour préparer des diplômes dans des domaines variés : techniques, culture, développement durable, communication etc. 19 apprentis ont été accompagnés au cours de l'année 2021. Chacun est suivi pendant toute la durée de la préparation de son diplôme et accompagné par un maître d'apprentissage. GBM accueille également tous les ans des stagiaires : en 2021, 91 stagiaires ont été employés par GBM (73 en 2020).

Service Accompagnement des Parcours Professionnels

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ



ENGAGER LE GRAND BESANCON À ÊTRE EXEMPLAIRE DANS LA DIVERSITÉ

Dans sa politique de gestion des ressources humaines, GBM lutte contre les discriminations au recrutement et favorise l'emploi de personnes en situation de handicap.

ODD principal

- **ODD 10 : inégalités réduites**

Cible 10.2 : autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration

Cible 10.3 : assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires

ODD secondaires

- **ODD 1 : pas de pauvreté**

Cible 1.4 : égal accès de tous aux ressources économiques

- **ODD 5 : égalité des sexes**

Cible 5.1 mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles

- **ODD 8 : travail décent et croissance économique**

Cible 8.5 : parvenir au plein emploi et garantir à tous, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent

Lutte contre la discrimination dans les recrutements

Grand Besançon Métropole se mobilise contre toute forme de discrimination en matière de recrutement : signataire de la Charte de la Diversité en 2007, elle veille à une sélection non discriminatoire des candidats, notamment par la participation au jury d'un cadre expert RH formé aux techniques de non-discrimination.

Direction Emploi et Compétences

Insertion et maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap à GBM

GBM, la Ville de Besançon et le CCAS ont poursuivi en 2021 les actions initiées depuis plusieurs années en faveur de l'emploi et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap : la convention triennale avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) a été renouvelée, avec des financements notamment pour des formations, l'achat d'équipements spécifiques, l'organisation d'actions de communication ou de sensibilisation.

En 2021, 79 personnes en situation de handicap travaillaient pour GBM (soit 6,31 % de l'emploi), dont 10 recrutées en 2021. La mission projets RH et Handicap a permis à 51 agents de bénéficier d'un accompagnement personnalisé et/ou d'un aménagement spécifique.

Par ailleurs, dans le cadre de la semaine pour l'emploi des personnes en situation de handicap, à laquelle GBM et la Ville de Besançon participaient pour la première fois, un « DuoDay » a été organisé pour 3 duos d'agents, consistant en la présentation de leur métier respectif.

Direction Santé au Travail et Suivi social



COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ



ASSURER L'ACCÈS AU LOGEMENT ET LA MIXITE SOCIALE

Grand Besançon Métropole est un acteur important de la politique de l'habitat et du logement : elle intervient aux diverses étapes de cette politique, en amont (organisation, territorialisation et financement de la construction), comme en aval (gestion de la demande et des attributions de logements sociaux) afin de renforcer la mixité et la cohésion sociale territoriale.

ODD principal

- **ODD 11 : villes et communautés durables**
Cible 11.1 : assurer l'accès de tous à un logement à un coût raisonnable

ODD secondaires

- **ODD 1 : pas de pauvreté**
Cible 1.3 : mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient
- **ODD 10 : inégalités réduites**
Cible 10.2 : autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration

Financement de la construction de logements sociaux

Dans le cadre des actions de son Programme Local de l'Habitat (PLH), Grand Besançon Métropole participe au financement de la construction de logements locatifs publics et contribue à favoriser la mixité et la cohésion sociale sur son territoire. Depuis 2006, parallèlement à ces aides sur fonds propres, GBM est délégataire des aides à la pierre de l'Etat en matière de construction de logements locatifs publics. En 2021, 1 308 000 € ont été accordés sur fonds propres de GBM aux organismes HLM et 481 889 € au titre de la délégation de compétence de l'Etat.

Le PLH prévoit la construction de 170 logements de ce type par an. Jusqu'en 2029, 70 d'entre eux doivent être construits annuellement dans les quartiers prioritaires de Grette et Planoise, suite à la démolition d'habitats prévue dans le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

Service Habitat, Logement, Gens du voyage

Favoriser l'accès à la propriété

GBM favorise l'accession à la propriété des ménages primo-accédants dont les revenus n'excèdent pas un plafond de ressources. Les projets éligibles doivent respecter des critères d'éco-conditionnalité et d'accessibilité. Pour cette dernière année du programme, 6 projets d'accession à la propriété ont été financés, dont 1 logement collectif et 5 maisons individuelles.

Service Habitat, Logement, Gens du voyage

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ



CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DES QUARTIERS POLITIQUES DE LA VILLE

Certains quartiers sont soumis à de fortes difficultés socio-économiques. La politique de la ville a pour objectif d'améliorer les conditions de vie des habitants de ces quartiers, par des actions dans des domaines comme l'emploi, l'éducation, le logement, l'accès à la culture et à la santé ou le développement économique. Cette politique mobilise de multiples acteurs nationaux et locaux comme GBM.

ODD principal

- **ODD 10 : inégalités réduites**

Cible 10.2 : d'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique

ODD secondaires

- **ODD 1 : pas de pauvreté**

Cible 1.3 : mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient

- **ODD 11 : villes et communautés durables**

Cible 11.7 : d'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs

- **ODD 16 : paix, justice et institutions efficaces**

Cible 16.7 : faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions

Grette et Planoise, quartiers en transformation



Le NPNRU prévoit la transformation profonde de plus de 450 quartiers prioritaires de la politique de la ville en France, en intervenant sur l'habitat et les équipements publics afin de favoriser la mixité. Deux quartiers prioritaires sont concernés dans l'agglomération bisontine : Grette et Planoise.

Grette

La convention NPNRU Grette 2019-2028 a permis la démolition de trois bâtiments de logements sociaux rue Brulard, après relogement des habitants dans l'agglomération. Les premières démolitions ont débuté en 2018. La dernière phase de démolition s'est achevée fin 2021. Le processus de reconstruction sur les emprises libérées s'étalant dans le temps, il y a nécessité de proposer un paysage urbain maîtrisé en termes de qualité et de tranquillité, avec un aménagement des espaces qui resteront publics. La réalisation de cet aménagement est prévue en 2022.

Planoise

La phase opérationnelle du NPNRU Planoise a démarré en 2020 (119 actions prévues d'ici 2029, pour un total de 183,3 M€ investis dont 35 M€ financés par GBM et la Ville de Besançon). Objectifs : transformer le quartier en intervenant sur les immeubles d'habitation, les espaces publics et les services publics.

L'année 2021 a été consacrée à la finalisation des études d'ensemble et à des travaux préalables, par exemple la déconstruction de la passerelle rouge ou la finalisation du parking Cassin, en lien avec la réouverture du centre commercial, deux ans après le sinistre qui en avait provoqué la fermeture. Les études d'avant-projet pour l'aménagement des espaces publics ont fait l'objet d'une concertation des habitants, au travers de balades urbaines et d'ateliers de présentation et co-construction.

Suite aux démolitions d'immeubles d'habitat social dans le secteur des Epoisses en 2022 et 2023, GBM projette par ailleurs de mettre en place une ferme urbaine sur une emprise de 1,9 ha. Le projet a été retenu l'Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain (ANRU) dans le cadre de l'appel à projets « quartiers fertiles » et bénéficiera dans ce cadre d'un financement.

Direction Contrat de Ville/Service Environnement

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ



FAVORISER LA SOLIDARITE TERRITORIALE

Face aux inégalités entre territoires, la solidarité entre les communes de Grand Besançon Métropole est une condition importante du développement durable. Il s'agit de s'assurer d'un partage des richesses entre les territoires et d'offrir aux communes qui le souhaitent un accompagnement dans la mise en œuvre de leurs politiques.

ODD principal

- **ODD 17 : partenariat pour la réalisation des objectifs**
Cible 17.7 : encourager et promouvoir les partenariats

ODD secondaires

- **ODD 8 : travail décent et croissance économique**
Cible 8.9 : élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux
- **ODD 11 : villes et communautés durables**
Cible 11.4 : redoubler d'effort pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial
- **ODD 16 : paix, justice, institutions efficaces**
Cible 16.6 : mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux

Le fonds « Centres de village »

A travers le fonds « Centres de village », Grand Besançon Métropole soutient les projets des communes et des associations, visant la valorisation du patrimoine bâti ancien et naturel, la réalisation de projets et d'équipements permettant la reconquête d'espaces naturels, et l'aménagement d'espaces publics destinés à favoriser les aspects de convivialité, de rencontres et d'échanges au sein du village. En 2021, 4 projets ont été aidés dans les communes de Roche-lez-Beaupré, Fontain et Deluz.

Service Environnement

Service d'aide aux communes

GBM a mis en place un dispositif d'aide pour guider les communes dans la mise en œuvre de leurs projets. Trois niveaux d'accompagnement sont possibles, depuis les études préalables jusqu'au suivi de la réalisation des travaux conduits par le maître d'œuvre. Un appui des Conseillers en Energie Partagé de GBM est également possible sur le volet énergétique des projets, avec la réalisation d'audit énergétique sur les bâtiments et d'études d'opportunité et de faisabilité pour des chaufferies et réseaux de chaleur.

A titre d'exemple, en 2021 la commune de Montferrand-le-Château a inauguré sa nouvelle école. Pour la réalisation de ce projet qui a duré plusieurs années, la commune a été accompagnée par GBM qui en a assuré l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Le bâtiment à énergie positive est un exemple de réalisation de bâtiment communal moderne, pensé et conçu pour limiter les dépenses d'énergie, limiter l'impact sur l'environnement et améliorer le confort des utilisateurs. Une cuve de récupération des eaux pluviales et des panneaux photovoltaïques ont été installés, ainsi qu'une chaufferie bois à granulés.

Service Aide aux communes



ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS



UN ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE POUR TOUS

Grand Besançon Métropole favorise l'accès de tous à un enseignement artistique, vecteur de lien social, de partage et d'épanouissement.

ODD principal

- **ODD 4 : éducation de qualité**
Cible 4.5 : éliminer les inégalités dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès à l'enseignement

ODD secondaires

- **ODD 10 : réduire les inégalités**
Cible 10.2 : favoriser l'autonomisation des personnes et l'intégration sociale
- **ODD 11 : villes et communautés durables**
Cible : 11.4 : protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial

Une éducation artistique pour tous

Le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) de Grand Besançon Métropole et les écoles de musique présentes sur le territoire et financées par GBM favorisent l'accès de tous à la pratique des arts (musique, danse, art dramatique...).

Le CRR compte près de 1850 élèves, 100 enseignants, 70 disciplines, 80 salles d'enseignement, une salle d'orchestres et un auditorium de 280 places.

Il applique des tarifs d'inscription en fonction du quotient familial CAF et permet ainsi l'accès de tous à ses enseignements. Les élèves peuvent louer des instruments au conservatoire. Le seuil de quotient familial CAF permet une réduction de 50 % du montant de la location pour les élèves domiciliés sur le territoire de GBM.

Compte-tenu du contexte sanitaire et de son impact sur l'enseignement dispensé par le Conservatoire, GBM a accordé en 2021 une remise gracieuse sur une partie des droits d'inscription 2020/2021 au conservatoire.

En 2021, les écoles de musique associatives situées sur le territoire de GBM comptaient quant à elle un peu plus de 2100 élèves.

Direction Conservatoire à Rayonnement Régional/ Direction Action culturelle



ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS



RENDRE LA CULTURE ACCESSIBLE AUX PUBLICS ÉLOIGNÉS

Grand Besançon Métropole œuvre pour une accessibilité de la culture au plus grand nombre, y compris aux publics les plus éloignés. Elle soutient dans cette perspective de nombreuses actions culturelles sur son territoire.

ODD principal

- **ODD 4 : éducation de qualité**
Cible 4.5 : éliminer les inégalités dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès à l'enseignement

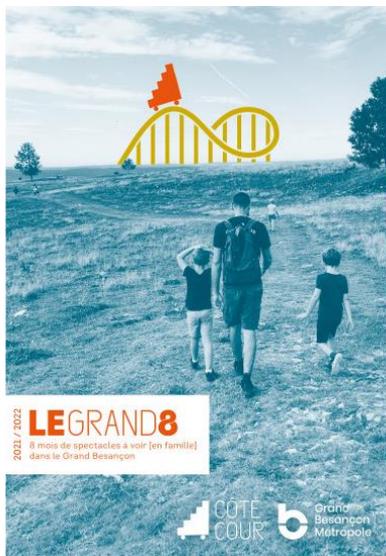
ODD secondaires

- **ODD 8 : travail décent et croissance économique**
Cible 8.9 : élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux
- **ODD 11 : villes et communautés durables**
Cible : 11.4 : protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial

Des spectacles pour tous

GBM soutient les actions culturelles menées sur son territoire, à l'instar de « Grand 8 », 8 temps de spectacles à découvrir en familles dans 8 communes de GBM, organisé par l'association Côté Cour. L'édition 2020/2021 a fortement été impactée par la crise sanitaire. L'édition 2021/2022 a été lancée à Ecole Valentin en octobre 2021. 4 spectacles ont eu lieu dans ce cadre en 2021 à Ecole Valentin, Tallenay et Dannemarie sur Crête. Les spectacles 2022 auront lieu à Mamirolle, Pirey, Pugey, Pouilley Français et Devecey.

Direction Action culturelle



Culture et Territoires

En 2015, l'État, GBM et la Ville de Besançon ont signé une convention « Culture et Territoires », annexée au Contrat de Ville, visant à favoriser l'accès de tous à une offre culturelle de qualité, à développer l'éducation artistique et culturelle via des ateliers et à accompagner des projets culturels de territoire en lien avec les habitants. Les projets soutenus s'adressent principalement aux habitants des QPV (Planoise, Grette, Montrapon, Clairs-Soleils, Palente-Orchamps).

En 2021, les projets correspondants ont été très impactés par les restrictions sanitaires. Certains porteurs ont pu s'adapter et aller à la rencontre des habitants : association « Juste ici » avec l'installation et la médiation autour de l'œuvre « Maman la plus belle » de l'artiste Ju Hyun Lee ; Compagnie Teraluna avec le « Sportacle », dont la restitution s'est transformée en performance artistique au Palais des Sports le 9 octobre 2021 devant plus de 1300 spectateurs. D'autres projets pensés sur plusieurs années ont pu redémarrer en septembre – octobre 2021.

Direction Action culturelle

ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS



DÉVELOPPER LA PRATIQUE SPORTIVE

Grand Besançon Métropole poursuit son engagement et son appui aux structures et aux manifestations sportives afin de favoriser le développement du sport et œuvrer à la santé de ses habitants.

ODD principal

- **ODD 3 : bonne santé et bien-être**
Cible 3.4 : réduire d'un tiers les maladies non transmissibles (cancer, diabète...) et les addictions ; promouvoir la santé mentale et le bien-être

ODD secondaires

- **ODD 4 : éducation de qualité**
Cible 4.5 : éliminer les inégalités dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès à l'enseignement
- **ODD 10 : inégalités réduites**
Cible 10.2 : autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leur origines, de leur religions ou de leur statut économique ou autre

Rénovation et création d'équipements sportifs au Campus Sport de la Bouloie

Les travaux de transformation du campus de la Bouloie à Besançon ont été lancés fin 2021. Le projet inclut des rénovations (terrain de rugby, piste d'athlétisme...) et la création d'équipements sportifs extérieurs (aire de Parkour et de paraworkout, piste finlandaise composée de copeaux de bois...) afin de diversifier l'offre adressée aux étudiants et aux associations de GBM. Cette offre sportive est complétée par la construction d'une Maison du sport, également ouverte aux associations sportives.

Direction Urbanisme et Grands Projets Urbains

GBM, territoire de l'Outdoor

GBM a développé son application numérique Grandes Heures Nature (GHN) dédiées aux activités outdoor : celle-ci s'étend désormais, en plus du trail, à l'ensemble des activités outdoor (randonnées pédestres, circuits vélo ou VTT, sites d'escalade, bases kayak, site d'envol de vol libre...). Sont ainsi proposées de nombreuses idées de balades au contact de la nature sur le territoire de GBM.

Grâce au partenariat avec le Conservatoire Botanique National de Franche-Comté, l'application GHN fournit par ailleurs depuis 2020 des informations sur la biodiversité sur plusieurs sites de GBM situés sur la Via Francigena (forêt du Grand Bois à Geneuille, gare d'eau et Chapelle-des-Buis à Besançon).

La 2^e édition du Festival outdoor Grande Heures Nature s'est par ailleurs déroulée les 11, 12 et 13 juin 2021 sur le territoire de Grand Besançon Métropole, avec des activités outdoor ouvertes à tous (initiations, randonnées, raids, VTT, randonnées kayak, marathon en relais par équipe en trail/route...).

Direction Projet Grandes Heures Nature



ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS



FAVORISER LE DEVELOPPEMENT D'UN TOURISME DURABLE

GBM est une destination touristique dotée d'une offre large dont deux inscriptions à l'UNESCO, 6 musées de France, ville d'Art et d'Histoire et de nombreux autres sites. Forte de ses atouts, elle entend poursuivre sa politique d'attractivité et de rayonnement. Territoire composé de forêts, de rivières, et de paysages, elle souhaite par ailleurs développer l'écotourisme.

ODD principal

- **ODD 8 : travail décent et croissance économique**
Cible 8.9 : élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux

ODD secondaires :

- **ODD 4 : éducation de qualité**
Cible 4.7 : faire acquérir des connaissances et des compétences aux élèves pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables (...) et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable
- **ODD 11 : villes et communautés durables**
Cible 11.4 : redoubler d'effort pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial

Valorisation de l'offre de sentiers pédestres

GBM a poursuivi en 2021 son travail de valorisation de l'offre de randonnées pédestre sur le territoire : un travail de hiérarchisation a été effectué, en lien avec le Département du Doubs, selon 3 niveaux d'intérêt :

- niveau 1 : sentiers de grande randonnée (GR) et sentiers de grande randonnée de pays (GRP),
- niveau 2 : sentiers d'intérêt touristique,
- niveau 3 : sentiers d'intérêt local.

GBM et le Département du Doubs ne mettront à présent en avant que l'offre de niveaux 1 et 2 vis-à-vis du public touristique.

GBM a par ailleurs amélioré son offre de niveau 2 à Larnod, Montfaucon, Nancray et créé de nouveaux circuits à Palise, Devecey, Bonnay et Chatillon. Elle a également mis en avant les sentiers au départ du centre-ville de Besançon (boucles des collines reconnues de niveau 2, catégorie incontournable).

Service tourisme



Développement de l'écotourisme

GBM a mené en 2021 une démarche d'actualisation de sa stratégie touristique. Dans le cadre du schéma actualisé, GBM met notamment en avant sa volonté de développer l'écotourisme, c'est à dire un tourisme centré sur la découverte de la nature, dans le respect de l'environnement et de la culture locale, et bénéficiant aux acteurs locaux.

Service tourisme

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES/ ECONOMIE CIRCULAIRE



POUR UNE AGRICULTURE DURABLE DE PROXIMITÉ ET LA CONSOMMATION DE PRODUITS LOCAUX

GBM et ses partenaires œuvrent depuis plusieurs années pour le développement d'une agriculture durable de proximité et la consommation de produits locaux. Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) initié par GBM avec la Chambre Interdépartementale d'Agriculture Doubs – Belfort et formalisé en 2020 par la signature d'une charte par 14 partenaires, a pour objectif de fédérer les différents acteurs du territoire afin de favoriser une alimentation saine et accessible au plus grand nombre, en privilégiant un approvisionnement local.

ODD principal

- **ODD 12 : consommation et production responsables**

Cible 12.2 : parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles

Cible 12.4 : instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie et réduire leur déversement dans l'air, l'eau et les sols

ODD secondaires

- **ODD 2 : faim « zéro »**

Cible 2.4 : assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols

- **ODD 3 : bonne santé et bien-être**

Cible 3.9 : Réduire le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et la pollution et la contamination de l'air, de l'eau et du sol

- **ODD 15 : vie terrestre**

Cible 15.1 : garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes

Projet Alimentaire Territorial

En 2021, plus de 40 opérations menées par différents acteurs s'inscrivaient dans le cadre du Projet alimentaire Territorial. Parmi les actions menées par GBM :

- l'animation générale du PAT
- la mise en place d'un accompagnement des communes pour la réalisation de projets alimentaires communaux
- le projet de ferme urbaine à Planoise
- la participation au projet « Du Local pour tous », porté par la Ville de Besançon, en collaboration avec le CCAS, dans le cadre de l'appel à projets «Osons la santé environnementale» financé par l'ARS, la DREAL, l'ADEME et la Région
- l'organisation avec la Chambre d'Agriculture d'une visite de ferme à Saône pour le grand public (« Parties de campagne »).

GBM a par ailleurs participé à 3 groupes de travail mis en place en 2021 sur les thèmes de la diversification agricole, du foncier pour l'installation et du gaspillage alimentaire. Un projet de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires a été développé dans ce cadre par le SYBERT.

Service Environnement

Pépinière locale d'activités maraîchères

La pépinière « Graines de maraîchers » de GBM accueille à Chalezeule depuis 2014 des maraîchers en agriculture biologique testant leur projet en grandeur nature. Trois personnes qui s'y sont testées ont aujourd'hui développé leur activité en proximité de Besançon. En 2021, deux binômes de maraîchers étaient en test sur le site des Andiers. Un autre maraîcher a opéré un test sur deux sites : productions de conservation aux Andiers et produits frais sur des terrains mis à disposition par la commune de Montfaucon. A l'issue de leur test, l'un des binômes prévoit de s'installer en 2022 à La Chevillote.

Service Environnement

Soutien à la formation

Depuis 2010, GBM soutient les actions de repérage de porteurs de projet d'installation agricole et l'animation de la formation « De l'idée au projet d'installation agricole » portée par l'AFOCG 25 (Association de Formation Collective à la Gestion). En 2021, l'AFOCG a organisé un café-installation sur le thème du foncier et une formation sur la structuration de projets agricoles qui a réuni 12 stagiaires pendant 10 jours. Sur les 90 personnes ayant suivi la formation depuis ses débuts, 51 sont installées ou en cours d'installation. Une vingtaine d'entre elles commercialisent sur l'agglomération, et plusieurs sont installées sur le territoire (maraîchères à Besançon, paysagiste à Larnod, petits fruits à Saône et à Morre).

Service Environnement

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES/ ECONOMIE CIRCULAIRE



MOBILISER LE GRAND PUBLIC AUX ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Grand Besançon Métropole soutient les manifestations visant à sensibiliser petits et grands aux enjeux du développement durable. Les enfants sont particulièrement intéressés par ces thématiques et sont des relais de sensibilisation auprès des adultes.

ODD principal

- **ODD 12 : consommation et production responsables**
Cible 12.8 : avoir les informations et la connaissance nécessaire au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature

ODD secondaires

- **ODD 4 : éducation de qualité**
Cible 4.7 : faire acquérir des connaissances et des compétences aux élèves pour promouvoir le développement durable
- **ODD 11 : villes et communautés durables**
Cible 11.4 : redoubler d'effort pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial
- **ODD 13 : mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques**
Cible 13.3 : améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation au changement climatique, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact

Soutien aux manifestations de sensibilisation au développement durable

Par le biais du fonds « Développement durable », GBM accompagne chaque année les associations et les communes dans des actions de sensibilisation du grand public dans les domaines suivants : sobriété énergétique, énergies renouvelables, préservation de la biodiversité et des milieux remarquables et/ou naturels, promotion d'une agriculture locale et de pratiques culturelles respectueuses de l'environnement.

Parmi les manifestations financées par GBM en 2021, la Foire aux saveurs d'automne à Poulley Français, la fête de la Pive, monnaie locale complémentaire citoyenne, et la campagne AlimenTerre 2021, organisée par l'association RECIDEV, comprenant une fête bio et solidaire à Besançon, des interventions à destination du grand public et des scolaires et un festival du film en Bourgogne Franche-Comté.

Service Environnement



CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES / ECONOMIE CIRCULAIRE



PROMOUVOIR DES ACHATS SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES

Les achats publics représentent en France près de 10 % du PIB. Ils constituent un levier d'action important en matière environnementale et sociale. Grand Besançon Métropole s'inscrit dans cette démarche d'achats écologiquement et socialement responsables.

ODD principal

- **ODD 12 : consommation et production responsables**
Cible 12.7 : promouvoir des marchés publics responsables

ODD secondaires :

- **ODD 8 : travail décent et croissance économique**
Cible 8.5 : parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et tous les hommes un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale
- **ODD 15 : vie terrestre**
Cible 15.5 : prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité, protéger les espèces menacées et prévenir l'extinction

Adoption du Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER)

Depuis plusieurs années, Grand Besançon Métropole mène une politique d'achats écoresponsables. En 2021, GBM, la Ville de Besançon et le CCAS ont adopté un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) visant à déterminer des objectifs d'achat participant à l'intégration sociale et professionnelle de travailleurs handicapés, ou défavorisés, à prendre en compte l'environnement, et à promouvoir une économie circulaire. Le SPASER fixe également les modalités de mise en œuvre et de suivi annuel des objectifs fixés.

Pour permettre aux agents d'acquérir les compétences nécessaires à sa mise en œuvre, un plan de formation spécifique a été élaboré sur 3 ans en lien avec le CNFPT. Une première session de formation a été organisée en novembre 2021.

Le bilan 2021 du SPASER est présenté en annexe du présent rapport.

Services Achats

Achats écoresponsables

En 2021, la part des marchés attribués supérieurs à 90 000 € HT comprenant au moins une disposition sociale et/ou environnementale était de 76,10% pour GBM.

A titre d'exemple, lors de la relance en 2021 du marché de prestations de curage des réseaux, ouvrages et équipements, GBM a décidé d'imposer au titulaire de réduire l'utilisation d'eau potable en rendant obligatoire le remplissage des hydrocureurs en eau industrielle à leur sortie de la STEP de Port-Douvot après dépotage. L'eau utilisée n'impacte donc pas la ressource d'eau potable.

En 2021, les clauses d'insertion sociale dans les marchés publics ont permis la réalisation de 30 870,18 heures, soit 19 ETP. Exemple : en 2021, GBM a renouvelé son marché de réinsertion professionnelle en faveur des demandeurs d'emploi, pour des prestations de remplacement temporaire des agents de collecte des déchets ménagers de la régie communautaire.

Un bilan complet du SPASER pour l'année 2021 figure en annexe du présent rapport.

Service Achats

SCHEMA DE PROMOTION DES ACHATS SOCIALEMENT
ET ECOLOGIQUEMENT RESPONSABLES
SPASER



Grand Besançon Métropole
Besançon

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES/ ECONOMIE CIRCULAIRE



INCITER À LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

Réduire la quantité de déchets que nous produisons est essentiel pour diminuer notre impact écologique. Des actions sont menées chaque année pour inciter les habitants et les organismes publics et privés à veiller au volume de déchets générés par leurs activités.

ODD principal

- **ODD 12 : consommation et production responsables**
Cible 12.5 : réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation

ODD secondaires

- **ODD 4 : éducation de qualité**
Cible 4.7 : faire acquérir des connaissances et des compétences aux élèves pour promouvoir le développement durable
- **ODD 8 : travail décent et croissance économique**
Cible 8.4 : améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales dans les modes de consommation et de production
- **ODD 11 : villes et communautés durables**
Cible 11.6 : réduire l'impact négatif des villes par habitant y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion des déchets

Adoption du 3e Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Le 3^e PLPDMA a été adopté en 2021 par le Syndicat Mixte de Besançon et de sa Région pour le Traitement des déchets (SYBERT) pour la période 2021-2026. Objectif : éviter la production de déchets par la prévention et le réemploi. Le PLPDMA couvre 8 axes et comporte 30 actions : consommation responsable, textiles sanitaires (couches lavables), gaspillage alimentaire, déchets verts et biodéchets, sensibilisation à la prévention des déchets, réemploi/ réparation, déchets des professionnels, opérations de ramassage des déchets sauvages dans les communes.

SYBERT



Campagnes de sensibilisation

Le PLPDMA vise à réduire la production de déchets via des actions de sensibilisation sur le terrain : animations scolaires, découverte du centre de tri des recyclables, stands lors de manifestations locales, animations de quartier, interventions en entreprise... En raison du contexte sanitaire, de nombreuses interventions ont dû être annulées en 2021, notamment au 1^{er} semestre. 91 journées ont toutefois pu être organisées au total en 2021, permettant la sensibilisation de 2 090 personnes, dont 805 enfants.

SYBERT

Faciliter la réutilisation

Une des actions du programme de prévention du SYBERT consiste à promouvoir la réutilisation des objets. En 2021, 1 304 tonnes ont pu être collectées en déchetteries et être réemployées via les ressourceries (866 tonnes en 2020) : électroménagers, livres, vêtements, mobilier, décoration, outils...

Une convention entre GBM et l'association L'arÊTE a par ailleurs été signée pour le déploiement de la « Base des pratiques », dont l'objectif est de développer la création à partir de matériaux recyclés et de susciter du lien social.

SYBERT, Service Environnement

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES / ECONOMIE CIRCULAIRE



FAVORISER LE TRI DES DÉCHETS

Le tri des déchets et leur recyclage participent à la réduction de notre impact écologique. La sensibilisation au tri et sa facilitation par la mise en place d'équipements dédiés permettent d'accroître le nombre de déchets triés.

ODD principal

- **ODD 12 : consommation et production responsables**
Cible 12.5 : réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation

ODD secondaires

- **ODD 8 : travail décent et croissance économique**
Cible 8.4 : améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales dans les modes de consommation et de production
- **ODD 11 : villes et communautés durables**
Cible 11.6 : réduire l'impact négatif des villes par habitant y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion des déchets

Expérimentation de nouvelles stations tri à Planoise

Le tri des déchets est parfois un geste difficile en habitat collectif. Des locaux inadaptés, peu sécurisés, conduisent parfois à un geste de tri peu ou pas exécuté. Certaines adresses présentent des taux de refus de tri très importants. Les bacs à déchets recyclables sont alors collectés avec les déchets résiduels.

Il a été décidé d'expérimenter un nouveau mode de collecte des déchets recyclables : 8 adresses sélectionnées dans le quartier de Planoise ont vu leurs bacs à déchets recyclables remplacés par des conteneurs en point d'apport volontaire. Intégrés dans des stations tri nouvelle génération, semblables à celles déjà installées au centre-ville de Besançon, ils regroupent plusieurs flux de déchets : recyclables et verre. Le local à déchets est donc désormais dédié au seul flux de déchets résiduels.

Les premiers résultats sont prometteurs : baisse des déchets ménagers collectés, pas de déclassement du contenu des stations tri vers les déchets résiduels et taux de remplissage qui se stabilisent, preuve de la fidélité des déposants et d'un geste de tri qualitatif. Enfin, le phénomène de dépôt sauvage au pied des points d'apport volontaire est limité et contenu.

Sur certaines adresses, une collecte des biodéchets a été mise en place pour permettre une approche globale tous flux confondus. Ce sont environ 200 kg de déchets de cuisine qui sont collectés par semaine, soit 11kg/an/habitant desservi. La qualité est jugée satisfaisante par le prestataire en charge du traitement.

Direction Gestion des Déchets



CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES / ECONOMIE CIRCULAIRE



VALORISER LA MATIÈRE ORGANIQUE ISSUE DES DÉCHETS

Le tri et la valorisation de la matière organique issue des déchets permettent de diminuer le volume des déchets partant à l'incinération. Grand Besançon Métropole et le SYBERT organisent des actions auprès du grand public et des professionnels pour valoriser cette matière.

ODD principal

- **ODD 12 : consommation et production responsables**
Cible 12.5 : réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation

ODD secondaires

- **ODD 8 : travail décent et croissance économique**
Cible 8.4 : améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales dans les modes de consommation et de production
- **ODD 11 : villes et communautés durables**
Cible 11.6 : réduire l'impact négatif des villes par habitant y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion des déchets

Compostage par les ménages

En 2021, le SYBERT a poursuivi ses actions en faveur du compostage individuel et collectif, avec la vente à prix réduit de composteurs individuels, l'accompagnement des habitants au compostage collectif en pied d'immeuble, la gestion des chalets de compostage, la communication et la formation à la pratique du compostage. 361 composteurs individuels ont été vendus en 2021 (114 en 2020) ainsi que 13 lombricomposteurs (13 en 2020). 3 nouveaux composteurs ont été installés en pied d'immeuble et un site de compostage de quartier a été mis en place. Au total, en 2021, 6 090 tonnes de déchets ont été compostées (6 265 tonnes en 2020) dont 5 752 en composteur individuel.

SYBERT



Valorisation des déchets verts déposés en déchetteries

En 2021, le SYBERT a poursuivi le développement de la filière agricole de valorisation des déchets verts par co-compostage avec la profession agricole pour les 9 déchetteries sur 16 équipées de plateformes de réception des déchets verts. En parallèle, un travail a été mené avec tous les acteurs de la filière en vue d'améliorer la qualité du compost final : sensibilisation des agents déchetteries aux indésirables présents dans les déchets verts bruts (plastiques ...), sensibilisation des prestataires de broyage à la finesse du broyat, conformément à la demande des agriculteurs. Fin 2021 le SYBERT comptait 30 agriculteurs partenaires de la filière. Au total, 14 260 tonnes de déchets verts ont été valorisées par co-compostage (soit 76% du tonnage total de déchets verts).

SYBERT



CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES / ECONOMIE CIRCULAIRE



SENSIBILISER LES ENTREPRISES AU REEMPLOI

Une économie durable passe par une utilisation plus rationnelle des ressources, notamment par une optimisation de leur usage et leur réutilisation. Depuis 2018, Grand Besançon Métropole mobilise les entreprises de son territoire dans ce sens et favorise leur mise en relation.

ODD principal

- **ODD 12 : consommation et production responsables**
Cible 12.5 : réduire la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation

ODD secondaires

- **ODD 9 : industrie, innovation, infrastructure**
Cible 9.4 : moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources
- **ODD 11 : villes et communautés durables**
Cible 11.6 : réduire l'impact négatif des villes par habitant notamment en matière de gestion des déchets
- **ODD 17 : partenariat pour la réalisation des objectifs**
Cible 17.17 : encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats publics privés et les partenariats avec la société civile

Réemploi de matériaux de construction

Depuis 2018, GBM déploie une animation territoriale et partenariale sur le réemploi des matériaux dans le BTP. Cette démarche s'appuie notamment sur le chantier pilote du bâtiment N de l'Arsenal porté par le Rectorat de Besançon.

En 2021, GBM a ciblé deux réunions du dispositif de sensibilisation des professionnels à la rénovation énergétique performante des bâtiments « Midis du bâtiment » sur le sujet, et organisé un atelier participatif en visioconférence sur la dépose soignée des matériaux sur le chantier de l'Arsenal. Cette dynamique incite également les partenaires de GBM à avancer sur les questions d'économie circulaire : organisation de formations, de rendez-vous spécifiques pour les artisans et les publics en insertion, accompagnement des entreprises.

Service Environnement



Partenariats pour conforter les projets locaux

Pour développer les logiques d'économie circulaire sur son territoire, Grand Besançon Métropole a signé une convention avec le collectif d'architectes et d'urbanistes, Hôp Hop Hop, afin de lancer une étude sur les lieux du territoire en mutation pouvant être réinvestis.

Service Environnement

ANNEXE :

Bilan 2021 du Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) :

1/ Indicateurs cités dans le SPASER

Année 2021	
Nb de marchés GBM attribués > 90K€ :	159

		GBM	
		Nombre	Taux
Axe 1	Nombre / taux de consultations attribuées > 90K€ HT intégrant une condition d'exécution environnementale	44	27,67%
	Nombre / taux de consultations attribuées > 90K€ HT intégrant une certification ou un label environnemental comme condition d'agrément de la candidature	2	1,26%
	Nombre / taux de consultations attribuées > 90K€ HT intégrant un critère environnemental d'analyse des offres	101	63,52%
Axe 2	Nombre de marchés attribués avec une clause sociale comme condition d'exécution	58	36,48%
	Nombre d'heures annuelles réservées à l'insertion et traduction en équivalent temps plein	30 870,18 h	19 ETP
	Nombre de bénéficiaires et profils	162 bénéficiaires 152 hommes et 10 femmes 86 personnes issues de quartiers prioritaires de Besançon et 12 personnes résidant dans une commune de GBM	
Axe 1 et 2	Pourcentage de marchés attribués >90K€HT comprenant au moins une disposition sociale et/ou environnementale	76,10%	
Axe 3	Nombre de marchés >90K€ HT attribués aux entreprises du Grand Besançon	70	44,03%
	Nombre de marchés >90K€ HT attribués aux entreprises du département du Doubs	100	62,89%
	Nombre de marchés >90K€ HT attribués aux entreprises de la Région Bourgogne Franche Comté	126	79,25%
	Délai moyen de paiement	15,53 jours	

2/ Indicateurs complémentaires non cités dans le SPASER

- Volume en m³ d'eau potable économisée via le marché de prestations de curage de réseau : 1554 m³.
- Volume en m³ de remblais recyclés et réutilisés via le marché de création de branchement eau potable et assainissement : 303 m³.
- Volume en m³ d'eau potable économisée via la récupération d'eau de pluie pour le nettoyage extérieur (marché location sanitaire) : 28.4 m³.
- Volume de matériaux recyclés utilisés dans les chantiers suivis par la Direction Grand Travaux : 1 208 m³.
- Volume de matériaux du chantier réutilisés sur les chantiers de la Direction Grand Travaux : 5 490 m³.

3/ Illustrations de certains marchés spécifiques attribués en 2021

➤ ***Prestations de curage des réseaux, ouvrages et équipements***

Lors de la relance de ce marché en groupement de commandes en 2021, GBM a décidé d'imposer au titulaire de réduire l'utilisation d'eau potable en rendant obligatoire le remplissage des hydrocureurs en eau industrielle à leur sortie de la STEP de Port-Douvot après dépotage. L'eau utilisée pour les prestations n'impacte donc pas la ressource d'eau potable.

Lors de leurs interventions sur le territoire, les services communautaires en régie pratiquent également ainsi et participent à la réduction de l'utilisation d'eau potable.

De plus, les moyens mis en œuvre par le titulaire pour limiter les nuisances et les impacts sur l'environnement dans ce marché ont été valorisés, notamment les normes Euros d'émissions de polluants pour l'intégralité du parc des véhicules, le niveau sonore du véhicule en décibel en mode aspiration (en poste de travail fixe), la mise en place éventuelle d'une formation/stage éco-conduite autre que la FIMO (Formation Initiale Minimale Obligatoire) et la FCO (Formation Continue Obligatoire), et la mise en place de récupérateur d'eau pluviale au sein de l'entreprise pour le remplissage des hydrocureurs.

➤ ***Mardi des Rives***

Dans le cadre du marché de prestations de production, régie générale, régie technique et sécurisation des soirées concerts estivales "mardis des rives" sur le territoire de GBM en 2021, la démarche éco-responsable a été valorisée dans l'offre du titulaire qui s'est engagé à assurer les prestations suivantes :

- fournir, installer et gérer la vidange et le traitement des déchets de 3 toilettes sèches dont 1 PMR
- assurer la mise en place d'un système de tri et collecte des déchets sur site ainsi que leur traitement
- fournir des gobelets réutilisables.

➤ **Travaux d'aménagement d'un bassin de dépollution et de stockage de la Malcombe**

Les travaux de création d'un bassin de dépollution et de stockage sur le site de la Malcombe à Besançon comportent des enjeux écologiques de protection de l'environnement, de limitation des déversements en milieu naturel des eaux usées et pluviales dû notamment au changement climatique avec des masses d'eau de plus en plus importantes. Ce bassin d'orage a pour but de limiter, par temps de pluie, le déversement au Doubs des mélanges eaux usées / eaux pluviales issus du réseau unitaire de Besançon qui ne peuvent être traités en totalité à la station d'épuration de Port Douvot. Grâce à ce dispositif, le volume total annuel d'eaux chargées non traitées déversées au Doubs sera diminué d'environ 25 % pour l'ensemble des communes dont les eaux usées sont transportées et traitées à la station de Port Douvot. En plus d'éviter le déversement des eaux usées et de pluie dans le Doubs, ce bassin permet également de protéger le milieu naturel récepteur de ce type de pollution.

Le titulaire du marché s'est engagé, via son plan d'assurance environnement, à limiter les impacts environnementaux au niveau de l'air, de l'eau, du bruit, du milieu naturel, de la circulation et de gérer au mieux les déchets du chantier. En effet, des mesures ont été prises afin de limiter les travaux de terrassement par temps sec et par vent fort pour réduire les envols de poussière vers l'habitat et les zones sensibles, voire les voiries sensibles, d'éviter les opérations de chargement et de déchargement de matériaux fins par vent fort, d'interdire sur le chantier de brûler les déchets, y compris des produits végétaux et d'évacuer régulièrement les déchets du chantier.

De plus, en cas de pollution accidentelle, des affichages types seront installés et des moyens de traitement comme l'utilisation de kit anti-pollution et de poudre de diatomée seront déployés. Pour éviter la pollution du sol, des aires de lavage des toupies et des outillages, de stockage des produits chimiques (huile de décoffrage) et d'huilage des banches (polyane) sont installés sur le chantier.

Tous les engins sont homologués pour éviter les nuisances sonores qui pourraient gêner le voisinage et les travaux sont réalisés, sauf exception, en jour de semaine de 7h00 à 18h00. Pour protéger la flore existante, des arbres sont conservés et des clôtures sont implantées pour limiter l'impact sur la végétation existante.

L'accès au chantier se fait par un accès spécifique avec un sens de circulation unique et il est fermé avec une clôture fixe résistante au vent. Une piste de circulation spécifique dédiée aux engins a été créée et le recours à une balayeuse est prévu en cas de salissures liées aux travaux.

Le titulaire s'est également engagé à réduire au maximum ses déchets comme notamment supprimer les bouteilles d'eau et mettre à disposition des gourdes pour le personnel, réutiliser les matériaux des tranchées de réseaux en remblai des tranchées et réutiliser les eaux pompées par la mise en place d'un raccordement sur bac de décantation. Enfin, des bennes par type de déchets ainsi qu'une fosse de lavage pour les toupies de béton et l'atelier de micropieux sont installées ce qui permet le traitement de la quasi-totalité des déchets du chantier.

➤ **Réinsertion professionnelle en faveur des demandeurs d'emploi de Grand Besançon Métropole, pour des prestations de remplacement temporaire des agents de collecte des déchets ménagers de la régie communautaire**

Grand Besançon Métropole a renouvelé son marché de réinsertion professionnelle en faveur des demandeurs d'emploi de Grand Besançon Métropole, pour des prestations de remplacement temporaire des agents de collecte des déchets ménagers de la régie communautaire en 2021.

L'association titulaire, engagée dans une démarche d'insertion, recrute du personnel habitant dans Grand Besançon Métropole et correspondant au public visé par la loi, notamment des personnes éloignées de l'emploi rencontrant des difficultés particulières. Les salariés recrutés et mis à disposition dans le cadre du marché sont accompagnés dans le cadre de leur parcours vers l'emploi par des professionnels ayant une expérience avérée. Pour favoriser la réalisation des objectifs, le titulaire travaille avec un large réseau de partenaires des secteurs du social, de la formation, du service public de l'emploi, notamment la mission locale et pôle emploi avec lesquels des temps de régulation sont organisés mensuellement.

En 6 mois d'exécution, ce sont plus de 800 heures de travail réalisées pour 12 personnes mises à disposition dont :

- 6 personnes habitant des quartiers prioritaire de la Ville
- 6 bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA)
- 4 jeunes de moins de 26 ans
- 1 personne ayant obtenue un contrat à durée déterminée

➤ **Fourniture de bacs roulants à ordures ménagères**

Le marché de fourniture de bacs roulants à ordures ménagères relancé en 2021 a valorisé les offres présentant un fort pourcentage de matière recyclée dans la composition des bacs. De plus, le marché imposait une clause de réduction des nuisances sonores lors de leur utilisation et manipulation (roulement, ouverture et fermeture du couvercle...).

Le titulaire retenu propose ainsi des bacs 100% recyclables fabriqués à partir de PeHD (polyéthylène haute densité), une stabilisation contre les ultra-violets, inaltérable à l'action du soleil, du froid et des intempéries, des mécanismes d'insonorisation à la fermeture/ ouverture du couvercle et au roulage dédiés, une conception facilitant la maintenance et la compatibilité des pièces entre les différents volumes. Les bacs sont plus épais que ceux précédents et garantissent une longévité réelle du produit, supérieure de plusieurs années, une plus grande stabilité face au vent ou lors de leur repose après la collecte, des couvercles adaptables avec des clips, des roues adaptables et réutilisables. Les roues, roulettes, axes et serrures (métaux légers à préparer ou platine), qui ne sont pas valorisables en interne, sont évacués par un prestataire certifié pour tri et valorisation ultérieure.

De plus, 80 à 84 % de la matière utilisée pour fabriquer les bacs est recyclée. Ce process peut être répété au moins 10 fois (avec une durée de vie du bac de 10 à 12 ans, la même matière peut être utilisée 100 à 120 ans). Les produits sont fabriqués en Bourgogne Franche-Comté. Enfin la conception de ces bacs permet de faciliter leur manipulation par l'utilisateur, réduire l'apparition de troubles musculo-squelettiques chez les opérateurs de collecte, par la réduction du poids qui peut atteindre plus d'une tonne par tournée de collecte.

➤ **Travaux de création de branchements d'eau potable et d'assainissement**

Grand Besançon Métropole a lancé en 2021 un accord-cadre de travaux concernant la création de branchements d'eau potable et d'assainissement sur les communes ne disposant pas de délégataire de service public. Le titulaire s'est engagé au travers d'une charte de chantier vert, à réduire les nuisances et les impacts sur l'environnement avec l'installation d'un panneau de communication pour les riverains, en protégeant le rejet des déchets dans le sol, dans l'eau et dans l'air, en protégeant les espaces arborés et les paysages. De plus, à chaque chantier, les couches de terrassement seront triées avec soin pour être réemployer directement sur site, ou seront acheminées vers la zone de stockage au siège de la société en vue d'un futur réemploi ou d'un futur recyclage. Le titulaire retenu valorise ainsi au maximum ses déchets inertes sous forme de recyclage (concassage, criblage). Pour le déblai non réutilisable et non recyclable, il est évacué vers une carrière.

